



03/03/08

Réponse de Françoise de Panafieu au questionnaire « Paris numérique »

1. Quelle position avez-vous sur le sujet « Paris, ville numérique » ?

Lors de l'un de mes forums, en décembre 2006, nous avons analysé le document publié par la Ville de Paris « **la politique municipale de 2001 à 2006 : Nouvelles Technologies à Paris** ». A ce jour, cette analyse reste d'actualité.

En matière de NTIC, comme pour le reste, le bilan de l'équipe municipale est bien maigre et se base surtout sur des effets d'annonce en fin de mandat.

Il aura fallu en effet la déconvenue des Jeux Olympiques pour que le Maire de Paris annonce, en janvier 2006, un plan à haut-débit pour la capitale, similaire à ceux lancés par d'autres villes depuis dès 2001 !

- « **L'accès pour tous à Internet** »: les 69 Espaces Publics Numériques (EPN) dont s'enorgueillit dans ce document la Maire de Paris sont à comparer aux 127 de l'Essonne, aux 85 de Seine-et-Marne, aux 81 des Hauts-de-Seine... le nombre d'EPN par habitant à Paris est le plus faible d'Ile-de-France.
- « **Vers une administration électronique** » : le mot « vers » est bien choisi car nous en sommes loin... Le site Internet de la Ville de Paris est très pauvre en télé-services. Dans le classement des Villes Internet, qui va de 1 à 5 « arobas », la Ville de Paris n'en a jamais obtenu une seule ! Nous y reviendrons dans mes propositions.
- « **Pour le logiciel libre** » : c'est un sujet qui passionne plus les idéologues de gauche que les Parisiens. Mais, au delà des effets d'annonce, la Ville de Paris a un maigre bilan : les sites Internet de la ville et des arrondissements sont administrés par un prétendu « logiciel libre »... baptisé Lutèce et qui n'est qu'en réalité un archaïque développement réalisé par les services de la Ville dans les années 1990... Le Maire de Paris l'a généreusement estampillé du label de « logiciel libre » en en faisant « don à la communauté internationale », offre qui n'a intéressé personne à part quelques villes communistes de la petite couronne. Ajoutons que le « partenariat » signé le 29 janvier 2008 entre la Ville de Paris et Microsoft, suite à la visite de M. GATES à l'hôtel de Ville éclaire sans doute d'un jour nouveau le « grand et généreux élan vers le logiciel libre » de la capitale...
- « **Paris, ville numérique : le plan Très Haut Débit** », annoncé comme une initiative majeure du mandat de Bertrand Delanoë. Là aussi, il y a une belle annonce qui n'a été suivie d'aucune mesure concrète jusqu'au... 17 février 2008, en pleine

campagne électorale où le maire de Paris, tel un père Noël, annonce que l'Opac de Paris, d'ici à la fin de 2009, raccordera à la fibre optique 100.000 logements sociaux... pour un euro, avec une offre « triple play » (*internet haut débit, téléphonie et chaînes de la TNT*). Si je ne suis pas hostile, sur le fond, à tout ce qui peut réduire la fracture numérique, je déplore que le Maire de Paris, là comme ailleurs, cache un bilan inexistant derrière des annonces en toute fin de mandat...

Pour terminer ce bilan, revenons sur l'une des grandes annonces de ces derniers mois, le « **wifi gratuit** ». Depuis l'été dernier, la Ville de Paris propose un accès Wifi gratuit dans 400 points de la capitale (*parcs, musées, bâtiments publics et parvis de l'hôtel de Ville*) et à certaines heures.

A peine née, l'expérience parisienne est déjà sur la sellette : Orange a déposé un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif le 28 mars 2007. La date du jugement n'a pas encore été fixée. L'opérateur cite un précédent : en 2005, un projet similaire proposé par la ville de Prague a été bloqué par la Commission européenne par souci de respect de la concurrence. Depuis, la capitale tchèque a lancé son propre réseau, dont elle est propriétaire et dont elle propose la location aux différents opérateurs...

Sur le fond, je ne pense pas que le modèle de wifi gratuit, ou plutôt subventionné par les contribuables soit le bon. Observons qu'aucune autre ville française, à commencer par Issy-les-Moulineaux, ne l'a retenu. Ajoutons que les villes américaines de San Francisco, Chicago, Philadelphie, Houston, Saint-Louis ou encore Cincinnati, ont abandonné le projet de réseau Wi-fi pour des raisons financières.

Comme l'a justement souligné Frédéric Salat-Baroux, avocat à la cour, dans une tribune publiée dans les Echos: "*C'est l'équilibre économique de ce marché qui risque de se trouver fragilisé. En effet, le choix par les collectivités locales de fournir des accès gratuits peut avoir pour conséquence de détourner une partie de la clientèle des opérateurs dès lors que les consommateurs seront tentés de résilier leur abonnement payant, pour profiter de la gratuité du service offerte par le débordement naturel des ondes Wifi au-delà des espaces publics. Le risque existe alors d'empêcher le libre jeu de la concurrence entre les opérateurs. Et, comme toujours, quand la libre concurrence est contrariée, c'est l'innovation qui en pâtit et, à l'arrivée, le service aux usagers.*"

Je suis favorable au fait que la ville de Paris propose des accès wifi gratuits dans les bâtiments municipaux (mairies, bibliothèques...). Pour le reste, la **Ville a beaucoup plus intérêt à favoriser une offre d'opérateurs privés en situation concurrentielle que de se substituer à eux.**

2. Quelles dispositions de votre programme municipal adressent ce sujet ?

Ce qui m'intéresse, ce ne sont pas les débats entre experts, mais la simplification de la vie des citoyens, des familles, des professionnels et des entreprises.

Mes propositions, exprimées en décembre 2006, s'articulent autour de 3 axes :

1°) **remettre le citoyen au cœur de l'administration municipale** : permettre au citoyen d'effectuer ses démarches administratives par une approche multicanal (web, téléphone, guichet, SMS, courrier) avec une qualité de service garantie : annonce d'un délai prévisionnel de traitement, possibilité de suivre l'avancement de sa demande et accès à un espace citoyen personnel sur le web.

Je propose l'ouverture d'une **mairie virtuelle**, accessible 24h/24, 365 jours/an par téléphone (3975) et par le web.

2°) **recentrer le rôle de la Ville dans le plan à Très Haut Débit** : la ville de Paris ne doit payer que l'infrastructure, dont elle doit rester propriétaire, et se rémunérer sur l'augmentation de l'activité économique induite par le réseau. L'objectif est d'augmenter considérablement les échanges entre les commerçants, les touristes et les parisiens.

3°) faire de Paris **un pôle d'excellence dans les métiers de la création numérique** et de l'édition du logiciel.

La Ville de Paris peut devenir la plus belle vitrine de la créativité française en matière de contenus et une ville symbole de l'innovation en matière de services aux citoyens. Cette politique NTIC sera étroitement liée au dynamisme économique retrouvé de Paris.

Certaines collectivités publiques ont prévues une exigence systématique sur l'interopérabilité et sur les formats ouverts dans leurs appels d'offre et dans la passation des marchés publics.

3. Quelles sont les propositions dans ce domaine de votre liste ?

Voilà l'exemple d'un sujet qui n'intéresse pas les citoyens... mais dont je ne dis pas qu'il n'est pas important ! Ma position sur ce sujet est de s'inscrire dans le cadre des travaux de la Direction Générale de Modernisation de l'Etat, qui termine la rédaction du R.G.I. (Référentiel Général d'Interopérabilité) qui concerne dans un premier temps l'Etat mais qui, qu'on le veuille ou non, sera une excellente base pour les collectivités locales.

4. D'autres dispositions peuvent concerner les acteurs locaux (leur réserver tout ou partie de ces marchés, par exemple), quelle est votre position sur ce thème ?

Les collectivités locales, à commencer par la première d'entre elles, devront profondément moderniser leur fonctionnement dans les prochaines années, à la fois pour réduire leurs coûts de fonctionnement, face à des missions toujours plus nombreuses, et pour améliorer la qualité du service rendu au citoyen. La refonte des systèmes d'information sera au cœur de cette modernisation. Elle conduira à privilégier des solutions logicielles basés sur des standards ouverts (libres ou non) et des solutions innovantes proposées par des acteurs locaux.

Le secteur informatique représente une part importante de l'économie parisienne, et dans ce secteur les entreprises du logiciel libre jouent un rôle particulier (emploi véritablement local, et pas simple revente de solutions importées, par exemple).

5. Quelles dispositions de votre programme permettent d'accompagner le développement de ce secteur de l'économie parisienne ?

Les entreprises du secteur numérique sont une opportunité réelle pour notre ville : elles peuvent s'implanter dans des locaux anciens (avec du haut débit !), elles sont non polluantes, elles emploient une main d'œuvre nombreuse et qualifiée. Je ne fais pas, en ce qui me concerne, de différence entre les entreprises du logiciel libre et les autres acteurs des

métiers numériques. Je ne suis pas une « ayatollah » du logiciel libre. Ce n'est qu'un modèle de distribution, certes très intéressant, mais qui co-habite avec d'autres modèles.

Le secteur du logiciel libre est identifié comme un secteur clef de l'économie. À tel point qu'un pôle de compétitivité sur le sujet existe en Île-de-France. Ce secteur est, en grande partie, animé par des associations. Nombre d'entre elles ont leur siège à Paris, et mènent tout ou partie de leur activité à Paris. On trouve aussi des associations, à Paris, dans tous les domaines du numérique.

6. Quelle place avez-vous prévu pour aider ces associations dans la politique municipale ?

Ces associations jouent un rôle positif pour le développement de l'économie parisienne, et je poursuivrai leur soutien par la Ville, au côté de la C.C.I.P., et notamment celui de la manifestation « Paris Capitale du Libre », qui se tiendra en juin 2008 pour la troisième édition. Il sera intéressant de préciser, lors de cette manifestation, les termes de l'accord signé entre la Ville de Paris et Microsoft le 29 janvier dernier...

7. Quelle implication avez-vous prévue des experts issus de ce monde associatif dans les choix de politique municipale ?

Je souhaite, sur tous ces sujets, créer des comités d'experts indépendants.

Le tournant du numérique est probablement le changement de culture et de société le plus important depuis la révolution industrielle. Ce tournant à des impacts mineurs, comme le passage à l'appareil photo numérique, et d'autres impacts beaucoup plus complexes, comme le changement du rapport à la connaissance, ou des changements très profonds dans notre société (cf. « Confessions d'un voleur », Laurent Chemla, Ed. Denoël, disponible en ligne <http://www.confessions-voleur.net>).

Ces changements demandent un accompagnement, bien entendu national, mais aussi, de manière très importante, municipal.

8. Quelles dispositions proposez-vous pour permettre la formation des enfants, non à un outil, mais bien à des concepts ?

La ville a pour mission de donner aux établissements les moyens matériels mais n'a pas pour mission de définir le contenu pédagogique et encore moins les « concepts sociétaux »...

9. En matière éducative, quelles sont les dispositions de votre programme permettant d'accompagner le tournant numérique ?

La ville doit mettre à la disposition des équipes pédagogiques les moyens (PC, accès internet...), dans le cadre d'une politique nationale de développement des usages d'Internet à l'École.

10. Quels plans d'équipement avez-vous prévu, et suivant quelles orientations ?

Voir réponse question 9

11. Quelles solidarités avez-vous prévu pour permettre à l'ensemble des enfants scolarisés d'avoir le même niveau d'équipement ?

Voir réponse question 9

12. Comment vos propositions s'articulent-elles avec les politiques (ou l'absence de politique) départementales, régionales et nationales ? Le tournant numérique ne concerne pas que nos enfants : il est rapide, et s'imposera aussi aux adultes, sortis du circuit scolaire.

13. Quelles sont vos propositions pour permettre l'éducation populaire dans ce domaine ?

La collectivité locale doit favoriser l'émergence d'infrastructures et d'acteurs économiques ou associatifs accompagnant le « tournant numérique ». Je ne pense qu'elle doive s'impliquer dans le contenu de ce tournant.

14. Quel accompagnement proposez-vous pour les analphabètes de l'ère numérique ?

La collectivité locale doit développer des programmes de réduction de la fracture numériques, notamment dans les cours d'adultes de la Ville de Paris ou dans les centres d'animation.

15. Que proposez-vous pour que la fracture sociale ne s'accompagne pas d'une fracture numérique entre parisiens ?

L'arrivée de la fibre optique à Paris est un enjeu important. Bien entendu un enjeu industriel, mais pas seulement. En particulier, la fibre optique est une opportunité de faire revenir une notion de service public dans l'accès au réseau et aux contenus numériques. Cette arrivée de la fibre optique peut être l'occasion d'asseoir les oligopoles actuels, ou de permettre une dynamique locale et sociale.

Voir réponse question 1

16. Quelle est la position de votre liste sur le développement actuel de la fibre optique à Paris ?

Voir réponse question 1

17. Quelles sont vos propositions pour permettre que des opérateurs locaux, rendant un service de proximité aux particuliers et aux entreprises, émergent à Paris ?

Voir réponse question 1

18. Quelle utilisation proposez-vous des compétences en matière de

communications électroniques ouvertes par l'article L1425-1 du code des collectivités territoriales ?

Voir réponse question 1

19. Quelle articulation avez-vous prévue entre les initiatives privées et les volontés publiques en matière de développement de la fibre optique ? L'une des conséquences de ce tournant numérique et du succès du modèle économique du libre, est l'utilisation de ce modèle dans des secteurs nouveaux. Par exemple, dans le monde de la création, le modèle de l'art libre se développe rapidement. Il offre une approche nouvelle de la diffusion de la culture, en permettant de s'affranchir d'une partie de la contrainte économique.

Voir réponse question 1. Concernant l'art « libre », la Ville doit mettre en valeur et aider les créateur, comme pour les autres formes de création artistique.

20. Votre programme prend-il en compte ce mouvement ?

Voir réponse question 19

21. Quelles dispositions, en matière de politique culturelle, votre programme propose-t-il qui permettent d'inclure l'art libre ?

Le Musée d'Art moderne de la Ville de Paris doit intégrer l'art libre et le promouvoir.

22. Quels espaces de diffusion proposez-vous pour ces nouvelles formes de création ?

Musée d'Art moderne de la Ville de Paris.

23. Les licences de l'art libre permettent de garantir une meilleure pérennité des créations, par exemple en s'affranchissant de l'extinction d'une activité économique, quel recours prévoyez-vous à ces licences pour garantir que les créations sponsorisées par la municipalité seront pérennes ?

Ces nouvelles formes doivent être intégrées progressivement.

24. Quel référencement proposez-vous des œuvres et des artistes issus du monde du libre ?

Voir réponse question 21

Tous ces problèmes, soulevés par le tournant numérique, sont complexes et transverses. Ils touchent à de très nombreux domaines de l'action municipale (éducation, économie, déploiement des réseaux, politique culturelle, etc).

25. Y a t-il, sur vos listes, quelqu'un désigné pour traiter de ces sujets ?

conseillers chargés des NTIC et de Paris, Ville numérique :

- Jean-Charles BOSSARD (jcbossard@gmail.com), Premier Adjoint au Maire du Vie, n°3 sur la liste du Vie arrondissement, créateur d'entreprise dans le monde du logiciel
- Christophe LEKIEFFE (lekieffre.christophe@free.fr), Tête de liste dans le 2^{ème} arrondissement, Conseiller de Paris, spécialiste communication et multimedia.